



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 octobre 2016**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Acquisition d'un véhicule pour le service de la voirie de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement de **F 271 000 TTC**, destiné à l'acquisition d'un véhicule Balayeuse Ravo série 5. (selon devis des Ets Küpfer Toni SA du 08 juillet 2016) F 271 000 TTC ; reprise de la balayeuse actuelle par les Ets Küpfer estimée à F 70'000 TTC.

D'amortir la dépense nette de F 201'000 TTC en 5 ans, la première fois en 2018.

Cette dépense sera portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 28 novembre 2016.

Vandœuvres, le 19 octobre 2016

La présidente du Conseil municipal
Floriane ERMACORA